



Critères d'admission en hébergement transitoire en santé mentale

1. Être âgé de 18 ans et plus;
2. Avoir un degré d'autonomie permettant de participer au programme (comprendre et retenir l'information, se déplacer, se laver, etc.);
3. Être intéressé à vivre en groupe et à contribuer au maintien d'un climat sain dans la maison (partage des lieux communs, nettoyage, respect, etc.);
4. Avoir comme projet, à moyen ou à long terme, d'effectuer un retour à la vie sociale et à l'autonomie résidentielle;
5. Accepter de se fixer des objectifs d'autonomie réalistes concernant les attitudes et/ou comportements à améliorer et les apprentissages à faire;
6. Accepter de participer activement au programme d'hébergement (activités obligatoires, réunions des résidents, suivi individuel, etc.);
7. Ne pas être en processus judiciaire pour des accusations qui seraient contre-indiquées pour la vie de groupe (harcèlement, violence, etc.);
8. Être d'accord pour respecter les règles de vie établies.

Il est à noter que ces critères représentent un point de départ pour l'intégration à notre ressource. Certains éléments peuvent fluctuer en cours de route et seront travaillés avec le soutien des intervenantes et intervenants en place.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION
HÉBERGEMENT TRANSITOIRE

Remplissez ce formulaire seul ou avec votre intervenant(e) et répondez à toutes les questions. Par la suite, faites-nous le parvenir par télécopie au (418) 668-8451, par courriel à l'adresse suivante : hebergement@renfort.ca ou directement à nos bureaux. Nous vous recontacterons pour une rencontre où nous déterminerons ensemble de votre admissibilité et de votre date d'entrée.

Le coût du loyer est de **360.00\$** par mois. Ce prix inclus les frais d'hébergement (chambre et éléments de base de l'épicerie), les frais de services (téléphone, internet, électricité, entretien, assurances) et les frais d'activités obligatoires. Vous devrez prévoir 15.00\$ de dépôt pour recevoir vos clés lors du premier paiement et ce même montant vous sera remboursé lors de votre départ lorsque vous remettrez vos clés en bon état.

Renseignements Généraux :

Nom : _____ Date de naissance : _____

Lieu de résidence actuel :

Adresse :

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Référé par :



1. Renseignements Particuliers :

Parlez-nous de vous (votre cheminement, vos passions, votre projet de vie, etc.).

Quel est votre diagnostic en santé mentale? Décrivez votre état de santé :

Connaissez-vous notre ressource, y avez-vous déjà séjourné et si oui, quand, combien de temps et la raison de votre départ ?

Avez-vous déjà séjourné dans d'autres ressources auparavant et si oui, énumérez-les ainsi que la date, la durée du séjour et la raison du départ ? Oui Non



Êtes-vous suivi par un ou des professionnels actuellement (médecin, psychiatre, T.S., etc.). Oui Non

Professionnels de la santé	Nom	Endroit
Médecin de famille		
Psychologue		
Éducateur spécialisé		
Travailleur social		
Ergothérapeute		
Infirmière		
Agent de probation		
Psychiatre		
Organisme communautaire		
Autre (Spécifiez)		

Accepteriez-vous de signer une autorisation afin que nous puissions communiquer avec les professionnels de la santé avec lesquels vous avez un suivi ? Oui Non

Si non, précisez les raisons?

Qu'est-ce qui vous motive à faire une demande d'hébergement dans notre ressource ?



Quelles sont vos attentes ?

2. Renseignements sur la dimension sociale :

Avez-vous un réseau social (famille, amis, etc.) ? Oui Non

Entretenez-vous de bons liens avec les membres de votre famille et quel soutien vous apportent-ils ?

Diriez-vous que vous êtes une personne ayant de bonnes habiletés sociales (entrer en contact, politesse, facilité à communiquer) ?



Quelles sont vos réactions en cas de conflit ?

Comment réagissez-vous face à l'autorité ?

Avez-vous déjà posé des gestes violents et si oui, dans quelle situation ?

Avez-vous un casier judiciaire et si oui, de quelle nature ?

Quelle est votre source de revenu (si aide sociale, quel programme) ?

3. Renseignements sur la dimension habitudes de vie

Êtes-vous fumeur et si oui, combien de cigarettes fumez-vous par jour environ ? Oui Non



Consommez-vous de l'alcool et si oui, à quelle fréquence ? Oui Non

Consommez-vous des drogues et si oui, quelles substances et à quelle fréquence ? Oui Non

Avez-vous déjà vécu des difficultés reliées à votre consommation qui ont été nuisibles à votre rétablissement (problème d'argent, perte de logement, psychose, etc.) ? Oui Non

Auriez-vous de l'ouverture à consulter un intervenant en toxicomanie ? Oui Non
Si non, précisez les raisons?

Prenez-vous de la médication ? Oui Non

Êtes-vous en accord avec la prise de médication et si non, pourquoi ? Oui Non

Connaissez-vous bien votre médication et ses effets sur votre santé et si oui, veuillez préciser ?

Concernant vos habitudes de sommeil, êtes-vous couche tôt ou plutôt couche-tard ?



Avez-vous de la difficulté à dormir ? Oui Non

Combien d'heures dormez-vous en moyenne par nuit ?

Décrivez-nous votre journée type actuellement du matin au soir.

Décrivez-nous s'il y a lieu une journée idéale pour vous du matin au soir.



4. Renseignements sur la dimension autonomie :

Vivez-vous ou avez-vous déjà vécu en logement autonome et si oui, combien de temps ? Oui Non

Y a-t-il des choses qui étaient plus difficiles à gérer et si oui, lesquelles ? Oui Non

Actuellement, que vous manque-t-il pour être en mesure de vivre en logement autonome ?

Êtes-vous en mesure de :

Vous cuisiner des repas simples ? Oui Non

Exemples :

Faire vos courses (épicerie, banque, etc.) ? Oui Non

Exemples :



- *Faire le ménage de votre chambre ?*
Oui Non
- *Garder une bonne hygiène personnelle (plusieurs douches par semaine) ?*
Oui Non
- *Respecter vos rendez-vous (vous en souvenir, arriver à l'heure) ?*
Oui Non
- *Faire et respecter un budget sans vous endetter ?*
Oui Non
- *Prendre vous-même et correctement votre médication (ne pas oublier) ?*
Oui Non

5. Renseignements sur la dimension motivation

Désirez-vous habiter en logement autonome à moyen terme ? *Oui* *Non*

Êtes-vous prêt à vous engager dans une démarche de réadaptation concrète et à travailler fort pour y arriver (contrat thérapeutique en annexe) ? *Oui* *Non*

Notre ressource comprend 7 chambres privées. Le reste de la maison d'hébergement est commun pour tous les résidents (cuisine, salles de bain, frigo, salon, etc.). Est-ce possible pour vous d'évoluer dans un tel contexte ?

Oui *Non*



Notre ressource possède un lit de crise d'une durée de 7 jours et un loft itinérance d'une durée de 30 jours. Ces deux volets de service de courte durée amènent des changements fréquents ainsi qu'une rotation plus marquée au niveau de la clientèle accueillie comparativement à l'hébergement transitoire. Est-ce possible pour vous d'évoluer dans un tel contexte ?

Oui Non

Ceci amène l'obligation pour chaque résident de s'impliquer dans la vie de groupe et de se conformer aux règles de vie en vigueur dans la ressource. Ces règles peuvent parfois sembler strictes mais leur objectif est de maintenir un climat respectueux et de favoriser l'atteinte de vos objectifs. Êtes-vous disposé à vous y conformer ?

Oui Non

Y-a-t-il d'autres informations à votre sujet que vous jugez utiles et qu'il serait important que nous connaissions ?

Merci pour votre demande! Nous communiquerons avec vous prochainement. Veuillez noter qu'un délai d'attente est à prévoir avant le traitement de votre demande. Merci de votre compréhension.

L'équipe de centre d'Hébergement, le Renfort

CONTRAT THÉRAPEUTIQUE - HÉBERGEMENT TRANSITOIRE

Si vous avez décidé de venir en hébergement transitoire au centre de rétablissement le Renfort, c'est que vous avez fait le constat que vous rencontrez des difficultés en regard de l'autonomie résidentielle et que, sans un encadrement intensif, vous n'arriverez pas à atteindre vos objectifs pour les vaincre.

En ce sens, votre séjour dans notre ressource doit être considéré comme un moment de travail intense sur vous-même en lien avec les objectifs que vous vous êtes fixés. Les règles et le programme peuvent sembler contraignants mais ils sont établis de manière à améliorer la vie de groupe et pour favoriser l'atteinte de vos objectifs de séjour. Ainsi, votre participation y est obligatoire dans ses différentes modalités :

- Un suivi régulier avec votre intervenante (plan d'intervention)
- Des réunions des résidents
- Des activités de Groupe planifiées
- Tâches quotidiennes selon l'horaire

Dans la maison, pour favoriser la vie de groupe, tout le monde à une part active dans l'entretien des lieux et de l'équipement, dans le maintien d'une bonne hygiène personnelle, dans le respect des autres et dans un souci de convivialité.

Signer un contrat thérapeutique c'est un engagement réciproque, librement consenti entre le résident ou la résidente et le personnel de la maison d'hébergement.

Notre engagement en tant qu'intervenants est de faire le maximum pour vous aider à respecter ce contrat dans un souci constant de confiance, de confidentialité, de compréhension, d'accompagnement, de soutien et de discussion en accord avec notre philosophie basée sur le libre-choix, la responsabilisation et l'appropriation du pouvoir.

Votre engagement en tant que résident(te) est de faire tous vos efforts pour respecter ce contrat, de ne pas hésiter à faire état de vos difficultés et à demander de l'aide sans attendre un niveau insupportable de souffrance, de tension et d'angoisse pouvant provoquer un passage à l'acte ou des transgressions qui mènent vers un bris de contrat.

Pour conclure, ce document peut se résumer en une seule exigence mutuelle : **à notre forte motivation de vous aider doit correspondre chez vous une forte motivation à atteindre vos objectifs de responsabilisation et d'autonomie.**

Alma, le _____
(Date)

Résident (e)

Intervenant pivot

Règles de vie - Hébergement transitoire

Pour le bon fonctionnement de la ressource, assurer un climat adéquat et rendre le plus accessible possible l'atteinte des objectifs, les résidents doivent se conformer à certaines règles de vie.

1- Respect du personnel et des autres résidents

- Faire attention au langage et aux gestes utilisés ;
- La violence physique, psychologique ou verbale n'est pas tolérée dans la ressource ;
- Aucun comportement de harcèlement ne sera toléré, ni envers le personnel et ni envers les résidents (définition du harcèlement plus bas) ;
- Se vêtir convenablement dans les aires communes ;
- Réduire le bruit entre 22h00 et 7h00 (télévision, musique, portes) ;
- Respecter la confidentialité des autres résidents (ne pas discuter des autres avec vos proches, ne pas faire de conversations vidéo ou par fonction haut-parleur dans les aires communes) ;
- Toute prise de photos ou de vidéos des gens hébergés et des intervenants est interdite.

2- Respect des biens des autres et de ceux de la ressource

- Ne pas utiliser les biens des autres résidents (nourriture, produits d'hygiène, etc...) ;
- Ne pas quémander de l'argent, de la nourriture ou des biens aux autres résidents ;
- Ne pas abîmer ou détériorer volontairement le matériel fourni par la ressource ;
- Pour des raisons de sécurité, toute friture ou flamme nue est interdite dans la ressource ;
- Maintenir les espaces partagés propres et rangés (ne pas se laisser trainer dans la cuisine, nettoyer sa douche après utilisation, etc).

3- Respect des horaires de la ressource

- Le lever est à 9h00 la semaine et 11h00 la fin de semaine ;
- Le dîner se prend entre 11h30 et 13h30 et le souper entre 16h30 et 21h00 ;
- Le couvre-feu pour les déplacements à l'intérieur de la ressource est 23h00 ;
- Être rentré avant minuit tous les soirs. Après cela, personne n'entre ni ne sort de la ressource ;
- Faire la tâche qui vous est assignée sur le tableau des tâches à chaque jour ;
- Pour les fumeurs, il est toléré de sortir à deux reprises la nuit.

4- Payer sa pension le premier de chaque mois. En cas de difficulté de paiement, vous devrez prendre entente avec la coordonnatrice et fournir les preuves de votre incapacité à payer. Si l'entente n'est pas respectée, vous devrez rencontrer la direction et serez passible d'expulsion. Si vous quittez la ressource entre le 1^{er} et le 14 du mois, vous pourrez être remboursé à 50% du coût du loyer. À partir du 15 inclusivement, aucun remboursement ne sera autorisé.

-
- 5- **Respecter son contrat thérapeutique.** Cela inclut les suivis avec l'intervenante pivot, la participation aux activités, etc. (voir contrat thérapeutique pour plus d'information).
 - 6- **Garder sa médication dans sa chambre** et demander du soutien pour la gérer adéquatement si besoin. En cas de doute, nous pouvons garder la médication au bureau.
 - 7- **Garder sa chambre propre et en ordre quotidiennement** (l'intervenante vérifiera avec vous régulièrement) et, mis à part les friandises, aucune nourriture ne doit se trouver dans les chambres.
 - 8- **Nettoyer sa douche après chaque utilisation.** Aucune douche ne peut être prise entre 22h30 et 7h00 (à moins d'une entente).
 - 9- **Éviter de vendre des articles personnels (téléphones, jeux, vêtements, etc.) via l'organisme (nom, adresse, téléphone).** Si vous vendez des objets personnels, vous devez donner votre numéro de téléphone, l'adresse d'un proche ou le livrer à l'acheteur vous-même. Aucune transaction n'est permise sur les lieux du Renfort.
 - 10- **Toute consommation, possession ou commerce de drogues, d'alcool et de boissons énergisantes est interdit dans la ressource ainsi que sur le terrain.**
 - En cas d'infraction, une amende de 30\$ sera émise et payable avec le loyer du mois suivant.
 - S'il y a consommation à l'extérieur de la ressource, vous devrez effectuer un retrait de temps variable en chambre à votre arrivée à la ressource.
 - 11- **L'usage de la cigarette est interdit dans la ressource.** Les résidents doivent fumer à l'extérieur (respect des distances prévues par la loi).
 - En cas d'infraction, une amende de 30\$ sera émise et payable avec le loyer du mois suivant.
 - 12- **La possession de tout type d'arme est interdite** : armes blanches, objets contondants, armes à feu ou à air comprimé ou tout autre objet pouvant être vu comme tel. Vous devez vous débarrasser des objets avant l'intégration, sinon l'objet sera saisi et ne sera pas remis à la fin du séjour.
 - 13- **En ce qui concerne les sorties**, vous devez aviser le personnel en place de votre départ et du moment où vous devez revenir (retour avant minuit).
 - Les sorties de plusieurs jours ne sont pas interdites mais doivent cependant être prévues à l'avance avec votre intervenante afin de planifier votre horaire (tâches ménagères, nourriture, etc.)

14- **En ce qui concerne les visites**, elles ne sont pas interdites mais nous vous suggérons plutôt de rencontrer vos proches à l'extérieur (soit chez eux ou ailleurs).

- Si vous prévoyez recevoir une visite, veuillez informer le personnel en place.
- Il est interdit de recevoir des visites aux heures de repas.

15- **À votre départ de la ressource**, tout doit être propre et à l'ordre (chambre, frigo, armoire, etc).

Votre séjour dans la ressource de transition doit être considéré comme un moment de travail intense sur vous-même et sur les objectifs que vous vous serez fixé. En ce sens, les règles peuvent sembler contraignantes mais elles sont établies de manière à améliorer la vie de groupe et favoriser l'atteinte de vos objectifs de séjour.

À noter que :

- Dans un souci de respect et surtout **pour la sécurité des résidents et du personnel**, il se peut qu'en cas de doute (possession de drogue ou d'objets dangereux), on vous demande de vider vos poches et votre sac à l'arrivée à la ressource où à tout autre moment de votre séjour. Nous pourrions également demander à visiter votre chambre. Un refus de votre part sera considéré comme un manquement aux règles et entraînera des conséquences pouvant mener à votre expulsion.
- Nous ne sommes pas responsables du bris ou du vol de vos effets personnels (vêtements, téléphone, etc.)
- Tout manquement au code de vie enclenche des mesures qui peuvent mener à votre expulsion du programme.

Définition de harcèlement :

Agissements **malveillants** et **répétitifs** à l'égard d'autrui qui portent atteinte à sa dignité ou à son intégrité psychologique et qui provoquent un **malaise**. Le harcèlement peut être :

Verbal : Insultes, moqueries ;

Non-verbal : Grimaces, gestes obscènes ;

Psychologique : Allusions, processus d'isolement.

Procédure en cas de manquement :

Première étape : Un maximum de deux avertissements est donné par l'intervenante et noté à la fiche disciplinaire.

Deuxième étape : Dans un premier temps, analyse de la situation entre les intervenantes, la coordonnatrice et, dans un deuxième temps, discussion avec le résident afin de prendre les orientations pour rectifier la situation et poursuivre le séjour.

Troisième étape : Le résident rencontre le comité disciplinaire (direction générale, coordonnatrice clinique, intervenant responsable et intervenant partenaire s'il y a lieu) ou une révision des manquements est faite et une décision est prise quant à l'expulsion ou le maintien du résident avec des conditions précises. Un rapport de cette rencontre est annexé à la fiche disciplinaire du résident. Ce dernier signe le rapport ainsi qu'un membre du comité

Il est à noter qu'en cas de harcèlement ou de violence physique envers autrui ou envers le matériel, le résident sera référé directement au comité disciplinaire.

Moi, _____, j'ai pris connaissance des règlements en vigueur à la maison d'hébergement du Centre de rétablissement Le Renfort et je m'engage à les respecter tout au long de mon séjour.

Résident(e)

Date

Intervenant pivot